CONDITONS GENERALES DE VENTE

Applicables à partir du 01/11/2026

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente de la société **SNC DEFOUR ET CIE**, société en nom collectif au capital de 457,35 €, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 305 708 919, dont le siège social est situé au CAMP DU DOMAINE, 2581 Route de Bénat, 83230 BORMES-LES-MIMOSAS, numéro de TVA intracommunautaire FR14 305 708 919 000 17, sont applicables aux locations d'hébergement touristiques et aux prestations de services de confort et bien-être (modelage et/ou accès au centre de bien-être CAMP DU DOMAINE) (ensemble les « **Services** ») auprès de particuliers (le(s) « **Client(s)** »). Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV qui prévalent sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du Client et/ou toutes conditions générales d'achat, sauf conditions particulières acceptées des deux Parties. Le contrat est proposé en français, anglais et allemand et est constitué par les CGV et les conditions particulières (devis et/ou bon de commande) précisant les Services choisis, leur période et leur prix (le « **Contrat** »). Les CGV sont consultables à tout moment dans l'établissement, sur les brochures et sur le site internet du CAMP DU DOMAINE.

ARTICLE 2 – SERVICES

Les Services proposés sont le camping et la location (les « **Services d'hébergement** »), ainsi que les « **Services de confort et bien-être** » (modelage, soins du visage, soins du corps, esthétique, et/ou accès au centre de bien-être CAMP DU DOMAINE). Ils sont présentés dans la brochure et sur le site internet du CAMP DU DOMAINE par un état descriptif qui précise la description des Services et de leurs caractéristiques principales (incluant notamment la description des lieux loués, leur situation dans la localité et les conditions de location, les éventuelles restrictions de réservation - capacité maximale, animaux, etc.- ainsi que, les conditions et modalités de fourniture des Services de modelage et/ou d'accès au centre de bien-être). Le CAMP DU DOMAINE peut modifier les services à tout moment, sous réserve des Contrats en cours.

ARTICLE 3 - RESERVATIONS

Les réservations s'effectuent selon les périodes entre deux (2) nuits et sept (7) nuits au minimum dans les locations et sur les emplacements avec sanitaire privatif.

Le Client choisi les Services, le nombre d'occupants, les dates et les éventuelles options. Si les Services choisis sont disponibles, le client ajoute les services à son panier afin de passer commande : le Client accède à son panier (premier clic) qui lui présente un récapitulatif du détail de sa commande et de son prix total TTC afin qu'il la vérifie et en corrige les éventuelles erreurs ; puis le Client s'identifie ou crée un compte client au moyen du formulaire prévu à cet usage ; accède à une synthèse du contenu de sa commande, du prix total TTC, des caractéristiques essentielles des Services, et a la possibilité d'en corriger les éventuelles erreurs. Il prend ensuite connaissance et accepte expressément en cochant les cases prévues à cet effet les CGV d'une part et la politique de confidentialité du CAMP DU DOMAINE d'autre part ; il choisit son moyen de paiement et confirme sa commande (**second clic – valant consentement et entraînant une obligation de paiement à la charge du Client, ce qui lui est explicitement rappelé et qu'il reconnait**) et est redirigé vers le site sécurisé pour le paiement afin qu'il s'acquitte du prix convenu. Le CAMP DU DOMAINE confirme la réception de la commande par l'envoi d'une confirmation qui la récapitule (Services choisis et caractéristiques essentielles, prix TTC, dates et contient un lien pour consulter les CGV sur Internet). **La réservation des Services n'est définitive et le Contrat n'est formé qu'à réception du paiement intégral conformément à l'article 6 pour la location et les emplacements et pour les Services de confort et de bien-être.**

ARTICLE 4 – LES SERVICES D'HEBERGEMENT

Les locations et emplacements sont attribués en fonction de la demande et en fonction de la date de réservation. La direction se réserve le droit de modifier l'affectation en cas d'impératif. L'option « Choix de l'emplacement » sera validée uniquement lors de l'acceptation du séjour par nos services et sous réserve

de disponibilité à ce moment. Le même emplacement peut être proposé à plusieurs réservations effectuées simultanément, l'attribution se faisant dans l'ordre d'arrivée des réservations.
Les photos et les plans des hébergements sont donnés à titre indicatif et sont non contractuelles. Les caractéristiques des pièces et leur disposition peuvent également varier d'un modèle à l'autre.
L'accès au camping n'est autorisé qu'aux personnes dont le nom figure sur la réservation et sans dépasser la capacité maximale, à savoir six (6) personnes par emplacement de camping et de 2 à 8 personnes pour les autres catégories d'hébergement (bébés inclus), étant précisé que la capacité maximale de chaque hébergement est indiquée lors de la réservation. La pièce d'identité de chaque personne séjournant sur un emplacement de camping ou dans un hébergement obligatoirement doit être présentée à l'arrivée. En cas de fausse déclaration lors de la réservation, la direction se réserve la possibilité d'annuler la réservation, les sommes versées étant conservées.
Le Client ne peut ni sous-louer ni céder sa réservation. Toute personne supplémentaire ou visiteur désirant pénétrer dans l'établissement CAMP DU DOMAINE devra, au préalable, s'inscrire à la réception et s'acquitter du prix d'entrée en vigueur ce qui lui permettra d'utiliser les mêmes Services que le Client.
Le séjour peut être modifié avant l'arrivée du Client et reporté s'il a lieu sur la saison en cours, des frais s'appliquent (100€ cent euros). Le séjour ne peut pas être reporté sur la saison suivante. Toute différence tarifaire au moment de la modification entre l'ancien et le nouveau séjour sera à la charge du client. Si le nouveau séjour s'avérait moins cher que l'ancien, il ne sera procédé à aucun remboursement de la différence. Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
Toute demande de diminution de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation de séjour. Elle doit être notifiée par e-mail ou par courrier postal au moins sept (7) jours avant l'arrivée.
Toute arrivée tardive ou départ anticipé ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement
Si le client ne se présente pas le jour d'arrivée prévu et ne nous a pas prévenu 24h avant la date d'arrivée, alors le camping se réserve le droit de remettre l'hébergement ou l'emplacement à la vente.
Le client a la possibilité d'acheter une prestation de ménage de fin de séjour (100€ pour les locations, 50€ pour les sanitaires privatifs). Cette prestation, par respect pour nos équipes d'entretien, ne dispense pas le client de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté, à savoir : poubelles vidées, vaisselle lavée et rangée, couvertures pliées, frigo vidé et plancha nettoyée.

ARTICLE 5 - ASSURANCE – ANNULATIONS

Une assurance séjour facultative peut être souscrite lors de la réservation et dans un maximum de sept (7) jours après la réservation auprès de la société indépendante CAMPEZ- COUVERT (4.5% du prix du séjour). Elle ne sera en aucun cas remboursable. En cas d'annulation, avertissez la réception mail@campdudomaine.com et déclarez votre annulation ou interruption de séjour directement à votre assurance en ligne www.campez-couvert/declarer-un-sinistre ou par mail sinistre@campez-couvert.com

POUR LES SERVICES D'HEBERGEMENT UNIQUEMENT :
Conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation, le Client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour les Services d'hébergement.
En conséquence, toute annulation de Services d'hébergement émanant du client après réservation et **sans assurance annulation** entraînera la conservation par le CAMP DU DOMAINE de la totalité des sommes versées par le Client pour ladite réservation.
Pour les séjours avec assurance-annulation, le CAMP DU DOMAINE conserve l'acompte versé lors de la réservation. Le Client devra aviser l'assureur conformément au contrat d'assurance afin que la demande d'indemnisation soit traitée, et ne pourra donc pas prétendre à une quelconque compensation de la part du CAMP DU DOMAINE, y compris en cas d'un refus d'indemnisation de l'assureur, le CAMP DU DOMAINE n'étant en aucun cas responsable à ce titre.
Toute arrivée tardive supérieure à VINGT-QUATRE HEURES (24H) non-préalablement signalée par écrit sera automatiquement, et de plein droit, assimilée à une annulation de la part du Client, et l'emplacement sera remis à la vente. Il est en outre précisé que toute arrivée tardive dûment signalée à CAMP DU DOMAINE ne donnera lieu à aucun remboursement pour les nuitées non réalisées, l'intégralité du prix de la réservation restant dû. L'information par le Client de son arrivée tardive permet uniquement le maintien de sa réservation.

En cas d'annulation par CAMP DU DOMAINE d'un séjour du fait d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, d'évènements climatiques rendant impossible l'accueil des Clients dans des conditions de sécurité satisfaisantes et/ou d'une décision administrative ou judiciaire, CAMP DU DOMAINE proposera en priorité au Client le report de son séjour à des dates de son choix, dans la limite des disponibilités, jusqu'au dernier jour de la saison suivante. À défaut d'accord sur un report, les sommes versées par le Client feront l'objet d'un avoir d'une valeur correspondante, valable jusqu'au dernier jour de la saison suivante et utilisable pour toute prestation proposée par CAMP DU DOMAINE. Ce n'est qu'à l'expiration de cette période, et à défaut d'utilisation totale de l'avoir, que le solde non utilisé sera remboursé au Client sur simple demande écrite de sa part. Lorsque l'évènement survient en cours de séjour, seules les nuitées non réalisées donneront lieu à report ou à avoir dans les conditions ci-dessus. Cette annulation ne pourra en aucun cas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

POUR LES SERVICES DE CONFORT ET BIEN-ÊTRE UNIQUEMENT :

LE CAMP DU DOMAINE, conformément à la règlementation en vigueur, informe les Clients qu'ils ont la possibilité de se rétracter sans motif dans un délai de QUATORZE (14) jours à partir de la conclusion du Contrat, si ce dernier a été conclu à distance, dans les conditions détaillées en Annexe.
Conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, l'exécution des Services de confort et de bien-être peut commencer pendant le délai de rétractation si le Client en fait la demande expresse. Ainsi, CAMP DU DOMAINE doit recueillir la demande expresse du Client sur papier ou sur support durable.
Le Client est informé que, s'il exerce son droit de rétractation du Contrat et que l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation à sa demande expresse, il doit verser à CAMP DU DOMAINE un montant correspondant aux Services fournis jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total des Services.

ARTICLE 6 - REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est affiché dans l'établissement et consultable sur les brochures et le site internet du CAMP DU DOMAINE.
Les clients sont tenus de s'y conformer car il leur est opposable.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le bureau d'accueil.
Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.
Le fait de séjourner sur le terrain implique l'acceptation des dispositions des conditions générales de vente et du présent règlement.
Toute infraction ou non-respect de ce règlement pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat
Il est rappelé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers qui n'élit pas domicile.
Afin d'assurer la tranquillité des familles, les groupes ne sont pas acceptés dans le domaine. Seules les familles sont acceptées.

FORMALITES :

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit au préalable présenter au bureau d'accueil ses pièces d'identité, et accomplir les formalités nécessaires.
LE PORT DU BRACELET EST OBLIGATOIRE TOUTE LA SAISON.

INSTALLATION :

Sont autorisés sur les emplacements camping et emplacements avec sanitaire privatif, une caravane + 1 voiture + 1 tente ou 1 camping-car + 1 voiture + 1 tente ou 1Van + 1 voiture + 1 tente ou 1 grande tente + 1 véhicule +2 petites tentes (pas 2 camping-cars ou 2 caravanes ou 1 camping-car + 1 van sur le même emplacement)
La tente, la caravane, la résidence mobile et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué et conformément aux directives données par le gestionnaire.
Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. La direction n'est pas responsable de ce matériel en l'absence du propriétaire.
Pour des raisons de sécurité, l'installation d'un bain à remous ou d'une piscine gonflable personnelle sur le terrain de camping est strictement interdite.
Les tentes ou bains à remous gonflables ou piscines personnelles sont interdits sur les locations.

OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL

Le bureau d'accueil est ouvert 7/7 jours de 08h15 à 19h45. On y trouvera tous les renseignements sur les services du camp, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les

richesses touristiques des environs qui peuvent s'avérer utiles.

BRUIT ET SILENCE :

Les usagers du camp sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Le silence doit être total entre 24 heures et 6 heures.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES :

Les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 km/h. Sont concernés par cette limitation tous les véhicules terrestres à moteur au sens de l'article L. 211-1 du Code des assurances, ainsi que les vélos, y compris à assistance électrique, les trottinettes, électriques ou non, et plus généralement tous les deux-roues, motorisés ou non.

La circulation est interdite entre 24 heures et 6 heures à l'exception des livraisons et du personnel du camping.

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher les nouveaux arrivants de s'installer.

Les usagers qui se déplacent à vélo ou tout engin à 2 routes doivent prendre leur précaution pour leur propre sécurité ainsi que celle des autres usagers. Il est demandé de porter vigilance aux différents revêtements des voies d'accès.

VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES :

En raison du risque d'incendie, le rechargement d'un véhicule sur une prise électrique standard de location ou d'emplacement est strictement interdit. Si cette règle n'était pas respectée, une pénalité de 50€ minimum serait facturée et l'expulsion immédiate du camping ne pourrait être soumise à aucune réclamation ni dédommagement. Des bornes de recharge sont à la disposition des clients sur le camping. La mise en charge des vélos électriques ou trottinettes électriques sur les emplacements doit être faite sous surveillance pour éviter tout départ de feu.

ANIMAUX :

Les animaux sont admis sur le camping moyennant une redevance :

6€/ nuit sur les emplacements camping et 3 max. par emplacement

8€/nuit dans certains locatifs uniquement : SUNNY 5P, REVE 5P ainsi que dans les hébergements avec SPA (2 maximum par location)

Les animaux doivent être déclarés au bureau d'accueil au plus tard le jour de l'arrivée. Le carnet de vaccination à jour du vaccin de la rage doit être présenté.

Les chiens de catégorie 1 et 2 ou type molosse sont interdits sur le camping.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté et obligatoirement tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés sur l'emplacement, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les propriétaires de chiens seront tenus de ramasser les déjections de leurs animaux et de ne pas les promener sur les emplacements libres.

Les animaux sont interdits sur la plage (par la mairie) et dans les blocs sanitaires du camping.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles ou containers de recyclage.

Les installations sanitaires doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

Le lavage des voitures, caravanes, bateaux et autres est formellement interdit dans l'enceinte du camping excepté sur l'aire de lavage réservé à cet effet (si ouverte, selon restrictions administratives).

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camp pourra entraîner l'expulsion.

L'emplacement ou l'hébergement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial de propreté et sans aucune dégradation. Le Client s'interdit toute dégradation de l'emplacement de camping, de l'hébergement, de leurs équipements ainsi que de la végétation et des aménagements situés aux abords (arbres, haies, pelouses, clôtures, bornes, installations, etc.). Tout dégât constaté imputable au Client, aux personnes dont il répond ou à ses animaux sera refacturé au Client sur la base du coût réel de remise en état ou de remplacement, sur présentation d'un justificatif, et pourra être déduit du dépôt de

garantie le cas échéant. En cas de défaut de nettoyage de l'emplacement ou de l'hébergement, la somme forfaitaire prévue à l'article 8 des présentes CGV sera appliquée.

INCENDIE :

Les barbecues à feux ouverts et les feux ouverts (bois, charbon) sont rigoureusement interdits. Les réchauds à gaz doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou près d'une voiture. Pendant leur fonctionnement, les réchauds doivent être protégés par un entourage incombustible (type tôle ou plaque d'aluminium) et placés à des endroits nettoyés au préalable. Possibilité de prêt de plaque (se renseigner en réception). Les postes d'eau prévus à usage d'incendie sont exclusivement réservés à cet effet. Les extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction.

SÉCURITÉ :

Les feux d'artifice, pétards et tous engins explosifs sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

EAU :

L'eau qui n'est pas mesurée, ne doit cependant pas être gaspillée.

VOL ET RESPONSABILITE DE LA DIRECTION :

Les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation. La Direction n'est pas responsable des valeurs des clients y compris des valeurs déposées dans les coffres forts du bureau d'accueil, des pertes et vols d'objets personnels, des blessures et dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens.

Signalez tout de suite au responsable la présence de toute personne suspecte dans le camp.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les locataires. Le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le client est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation, à savoir : accident, vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobilier, valeurs, véhicules, vélos…). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants et animaux domestiques. En cas de manquement grave et/ou répété à la réglementation et/ou au règlement intérieur, le CAMP DU DOMAINE se réserve le droit de résilier le Contrat aux torts du Client.

JEUX :

L'accès aux différentes aires de jeux se fait sous l'entière responsabilité des usagers.

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé dans l'enceinte du camping.

La salle de télévision ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

DROITS A L'IMAGE :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos et vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

CHEF DE CAMP :

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de mettre fin aux manquements graves au règlement, et, si nécessaire, d'expulser les perturbateurs. Un livre de réclamations est tenu à la disposition des usagers au bureau d'accueil. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

ARTICLE 7 - PRIX - CONDITIONS DE REGLEMENT – DEPÔT DE GARANTIE

-Les prix (euros) sont ceux en vigueur au jour de la commande, TVA inclue et hors taxe de séjour. Le CAMP DU DOMAINE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sous réserve des Contrats en cours.

-Pour les réservations effectuées plus de trente (30) jours avant le début du séjour, un acompte de 30% + frais de dossier (non remboursables) + montant de l'assurance séjour si souscrite doivent être payés à la réservation Pour les réservations intervenant à moins de 30 jours du début du séjour, le règlement intégral du séjour devra être effectué lors de la réservation.

Le solde est payable pour les services hébergement (camping et location) au moins TRENTE (30) jours avant le premier jour des Services.

Pour les services de confort et de bien-être, le montant total est payable au moment de la réservation dudit service

-Pour les séjours en location et en camping avec sanitaire privatif, un dépôt de garantie sera demandé au Client par mail vingt-et-un (21) **jours avant le début de son séjour**. Celui-ci devra être effectué en ligne via

la plateforme sécurisée de notre partenaire. Ce dépôt est effectué par simple empreinte de carte bancaire et n'est donc pas débité du compte du Client et ne restreint pas la capacité de paiement de la carte du Client. Le montant du dépôt de garantie est de CINT CENT EUROS (500€) pour les locatifs incluant la location de matériel et équipements en supplément ainsi que CENT VINGT EUROS (120€) de caution en cas de ménage non réalisé et de TROIS CENT EUROS (300€) pour les séjours en camping avec sanitaire privé incluant SOIXANTE EUROS (60€) en cas de ménage non réalisé.
Pour les séjours en camping, un dépôt de garantie sera demandé au Client à son arrivée pour la location de matériel et équipements supplémentaires. Le montant de ce dépôt de garantie est de CENT EUROS (100€) pour la location de matériel (réfrigérateur, plancha, cafetières NESPRESSO, bain de soleil, parasol, ventilateur…), de CINQUANTE (50€) pour la location de linge (draps, serviettes, torchons, tapis de bain…) ou d'un sèche-cheveux ou d'une rallonge électrique et de CENT CINQUANTE EUROS (150€) pour la location de matériel et de linge pour un même séjour.
L'intégralité de ce dépôt de garantie sera restituée au client au plus tard 7 jours après son départ si l'hébergement est rendu propre et si le matériel loué est restitué en bon état et propre. Une déduction pourra être faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées, matériel non restitué, perte de clefs remises lors de votre arrivée.

ARTICLE 8 - REALISATION DES SERVICES

Les Services d'hébergement sont disponibles à partir de 17h00 pour les locations, à partir de 15h00 pour le camping avec sanitaire privatif et de 13h pour le camping. Ils doivent être libérés avant 10 h pour les locations, le camping avec sanitaire privatif et le camping.
Tout retard dans la restitution de l'emplacement ou de la location sera facturé CENT EUROS (100€)
Pour les Services de location et de camping avec sanitaire privatif, un état des lieux devra être fait par le client à son arrivée sur l'application du CAMP DU DOMAINE ou à l'aide du formulaire prévu à cet effet qui lui aura été remis à son arrivée. Ce formulaire devra être restitué à l'accueil dans les 24 heures suivant son arrivée. Passé ce délai, le CAMP DU DOMAINE considérera qu'aucune anomalie n'a été constatée. Toute réclamation intervenant à plus de 24h ne pourra être prise en compte
Un état des lieux de départ est réalisé aléatoirement. Le Client devra restituer la location en parfait état d'entretien et de propreté. (Sols nettoyés, vaisselle lavée et rangée, couvertures rangées, poubelles vidées, placards propres, cuisine et salle de douche/WC nettoyés, frigo nettoyé, matériel loué nettoyé. Les sanitaires privatifs doivent être également nettoyés (évier, lavabo, frigo, WC, douche, poubelles, sols, plancha…)
En cas de défaut de nettoyage, et après vous en avoir averti par téléphone et/ou courriel avec photos à l'appui, une somme forfaitaire sera retenue sur le dépôt de garantie ou, à défaut de dépôt de garantie, facturée au Client, d'une valeur de :

- 120€ pour les hébergements
- 40€ pour les emplacements de camping
- 60€ pour les sanitaires privatifs
- 45€ pour les planchas
- 30€ pour les frigos loués sur emplacement ou en casier individuels

L'intégralité du dépôt de garantie sera restituée au Client au plus tard 7(sept) jours après son départ si l'hébergement est rendu propre, déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées, matériel non restitué, perte de clefs remises lors de son arrivée.

ARTICLE 9 - REDEVANCES et MODES DE PAIEMENT :

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif TTC affiché.
Les moyens de paiement acceptés au bureau d'accueil sont les suivants : Carte Bleue, e-chèques vacances, Apple Pay, Google Pay, espèces. Chèques vacances : les chèques vacances ne seront acceptés qu'avec leur talon, Ils doivent être au nom et prénom d'un des participants au séjour. En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 l. du code monétaire et financier, mais fera l'objet d'un bon d'achat sur un prochain séjour.

ARTICLE 10 - VISITEURS :

Les visiteurs doivent impérativement se présenter aux agents de sécurité, déclarer l'identité du client ou du membre du personnel auquel ils rendent visite et s'acquitter de la redevance en vigueur ce qui leur permettra d'utiliser les mêmes services que le campeur.
L'accès au camp est strictement interdit aux colporteurs et aux marchands ambulants.

ARTICLE 11 - GARANTIE - RESPONSABILITE

Le CAMP DU DOMAINE s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, et à exécuter les Services conformément au Contrat. Le CAMP DU DOMAINE s'engage à mettre à disposition du Client la jouissance paisible des Services. Le Client assure également, selon une obligation de moyens, la sécurité de l'établissement. Le Client garantit l'exactitude des informations communiquées lors de la réservation. Il s'engage à respecter la réglementation et les normes applicables, notamment concernant les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que le nombre maximum d'occupants, et le règlement intérieur. Le Client est responsable de la garde de ses objets personnels et des personnes dont il est responsable, en ce compris son animal le cas échéant (vaccination, propreté et sécurité). Le Client est responsable de la propreté et de l'utilisation conforme des Services, notamment des équipements des locations.

La responsabilité du CAMP DU DOMAINE ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée de sa part ayant directement causé le dommage subi par le Client. CAMP DU DOMAINE ne saurait en conséquence être tenu responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, résultant (i) du fait du Client, des personnes dont il répond ou de ses animaux, (ii) du fait d'un tiers au Contrat, notamment d'un autre usager du camping, (iii) d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'évènements climatiques, ou (iv) du non-respect par le Client des présentes conditions générales, du règlement intérieur, des consignes de sécurité affichées ou communiquées, ou des règles d'usage des équipements mis à disposition.

En particulier, le Client circule dans l'enceinte du camping sous sa seule responsabilité, quel que soit le mode de déplacement utilisé (à pied, en véhicule terrestre à moteur, à vélo, en trottinette ou au moyen de tout autre engin, motorisé ou non). Le conducteur ou le gardien d'un véhicule ou d'un engin demeure seul responsable des accidents qu'il cause ou dans lesquels il est impliqué, conformément aux règles de droit commun et à la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985, et le CAMP DU DOMAINE ne pourra être tenu responsable des chutes, collisions ou accidents survenus à cette occasion, sauf faute prouvée de sa part dans l'entretien des voies et équipements.

L'utilisation des aires de jeux, piscines, équipements sportifs et de loisirs se fait sous la responsabilité des usagers et, pour les mineurs, sous la surveillance constante et la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. Le CAMP DU DOMAINE n'est pas responsable des vols, pertes ou détériorations des biens et effets personnels des Clients, y compris des véhicules et de leur contenu, sauf faute prouvée de sa part.

La mise en charge des vélos électriques, trottinettes électriques et de tout autre engin électrique s'effectue sous la seule responsabilité du Client, qui doit en assurer la surveillance constante et utiliser un matériel de charge conforme et en bon état. Le CAMP DU DOMAINE ne pourra être tenu responsable des dommages de toute nature, notamment des incendies, courts-circuits, détériorations de l'engin, de l'hébergement, des installations ou des biens de tiers, résultant d'une charge effectuée sans surveillance, en méconnaissance des consignes du CAMP DU DOMAINE ou au moyen d'un matériel défectueux et/ou non conforme. Le Client sera tenu de réparer l'intégralité des dommages ainsi causés.

En tout état de cause, et dans les limites permises par la loi, la responsabilité du CAMP DU DOMAINE au titre des dommages matériels et immatériels est limitée au montant total du séjour payé par le Client. Les limitations et exclusions prévues au présent article ne s'appliquent pas aux dommages corporels causés par la faute du CAMP DU DOMAINE ni en cas de faute lourde ou dolosive de sa part.

ARTICLE 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le CAMP DU DOMAINE est et demeure titulaire de tous ses droits de propriété intellectuelle, et notamment sur les images et illustrations des Services, sur la marque, le logo et l'enseigne CAMP DU DOMAINE, ce que le Client reconnaît et s'engage à respecter.

Le CAMP DU DOMAINE s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables à la protection desdonnées à caractère personnel concernant le Client, et en particulier à appliquer la politique de confidentialité CAMP DU DOMAINE. A ce titre, CAMP DU DOMAINE précise que la finalité du traitement est l'exécution du Contrat, pour sa durée ainsi que celle de la garantie et des délais de prescription, ainsi que, le cas échéant, la fourniture d'informations sur les Services proposés par le CAMP DU DOMAINE. Le CAMP DU DOMAINE s'engage à prendre les mesures pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données ainsi collectées, qui ne seront, en aucun cas, transférées

à quelque tiers de que ce soit, qui n'assurerait pas les mêmes garanties. Le CAMP DU DOMAINE rappelle que le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression et d'effacement de ses données personnelles et de minimisation du traitement et d'opposition pour des motifs légitimes, au traitement ainsi que du droit de définir des directives post-mortem, pouvant être exercés à l'adresse suivante : mail@campdudomaine.com ou CAMP DU DOMAINE, 2581 Route de Bénat, 83230 BORMES-LES-MIMOSAS, ainsi que du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente (en France la CNIL).

ARTICLE 13 - FORCE PROBANTE DES ECRITS ELECTRONIQUES

Les écrits électroniques entre les Parties ont force probante au regard du Contrat. En conséquence, il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste ou preuve contraire, les données conservées par le CAMP DU DOMAINE dans son système d'information ont force probante entre les Parties en cas de différend.

ARTICLE 14 - RESILIATION - MEDIATION

Le Contrat cesse de plein droit et de façon automatique, par la réalisation des Services ou en cas d'inexécution d'une obligation visée aux articles 2, 5, 6, et/ou 7 du Contrat et après une mise en demeure adressée par le créancier de l'obligation par LRAR à l'autre Partie, restée infructueuse à l'expiration d'un délai de DIX (10) jours suivant réception si l'inexécution est réparable. Les CGV sont régies par le droit français, à l'exclusion de tout conflit de loi qui impliquerait l'application d'un autre droit. Ce choix de la loi applicable ne s'applique que dans la mesure où il ne prive pas le consommateur des dispositions impératives de protection du consommateur applicables dans l'État-membre de l'Union européenne dans lequel il a sa résidence habituelle au moment de l'acceptation des CGV.

Le Client a le droit de recourir gratuitement à un service de médiation. La plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) est disponible à cette adresse : https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm ?event=main.home.show&lng=FR

Le médiateur dont dépend le CAMP DU DOMAINE est SAS Médiation Solution, joignable via le site www.sasmediationsolution- conso.fr ou par voie postale : SAS Médiation Solution, 222 chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niost. Le litige ne peut êtreexaminé par le médiateur de la consommation que lorsque : le Client justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du CAMP DU DOMAINE par une réclamation écrite à l'adresse suivante : mail@campdudomaine.com ou CAMP DU DOMAINE, 2581 Route de Bénat, 83230 BORMES-LES-MIMOSAS et le Client a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai inférieur à UN (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès du CAMP DU DOMAINE.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. Ce choix de la loi applicable ne s'applique que dans la mesure où il ne prive pas le consommateur des dispositions impératives de protection du consommateur applicables dans l'État-membre de l'Union européenne dans lequel il a sa résidence habituelle au moment de l'acceptation des CGV.

Tout litige né du Contrat entre les Parties, sera soumis, à l'initiative de la partie la plus diligente, aux juridictions compétentes.